



Commune de MAISOD
230, Route du Pont de la Pyle
39 260 MAISOD
03 84 42 32 46 - mairie@maisod.fr

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20230613-M8202380024-DE



DÉLIBÉRATION N° M-2023-0024 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Étaient présents :

Mme BERTHOLINO Michèle, M. BLASER Michel, M. BUFFAUT Julien, M. LACROIX Régis, M. MIELLIN Charles, Mme REVY Julie, Mme MORNICO Sonia

Procuration(s) : Céline GROS à Régis LACROIX, Delphine BARTHET à Sonia MORNICO, Michel RAGEOT à Michel BLASER

Étai(ent) absent(s) : Céline GROS, Delphine BARTHET, Michel RAGEOT

Étai(ent) excusé(s) :

À été nommé(e) comme secrétaire de séance : Michèle BERTHOLINO

Objet : FINANCES - Approbation de devis

- MONT DU CERF – Ralentissement vitesse

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de sécuriser l'entrée située aux abords du snack le « Trelach », suite à la constatation de la vitesse élevée sur cette portion par la police intercommunale.

Lors du dernier Conseil Municipal, avait été décidé qu'une demande de prix pour des coussins berlinois pour ralentissement ainsi que le prix pour des quilles pour rétrécissement de chaussée.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de la Société Signaux Girod à la somme de 3 029.69 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée décide de retenir le devis de la Société Signaux Girod à la somme de 3 029.69 € TTC.




NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Pouvoirs reçus : 3

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

08/06/2023

Date d'affichage

08/06/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

15/06/2023

et publication du :

15/06/2023

Fait et délibéré les
jour, mois et an
susdits.

Ont signé au registre
des délibérations les
membres présents.

Pour extrait
conforme,

Le Maire,
Michel BLASER